

Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la Commission des finances

sur le préavis municipal N° 2021 – 10 relatif aux
comptes de l'exercice 2020

Commission composée de :

Séances

Mesdames	Cheseaux	Martine	5
	Crausaz	Virginie	4
Messieurs	Bacca	Marcel-Jacques	4
	Badan	Patrice	4
	Borel	Bernard	5
	Jotterand	Jean-Paul (président)	5
	Montangero	Stephane	5

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (CoFin) s'est réunie à 5 reprises pour étudier les comptes, dont une séance commune avec la Municipalité, le Boursier et la commission de gestion et deux en présence de M. Frédéric Borloz, Syndic et responsable des finances. Nous remercions vivement tous les intervenants pour leur disponibilité et les informations fournies.

1. Généralités

Alors que l'on pouvait craindre le pire en raison d'une année touchée par le Covid 19, les comptes 2020 présentent un résultat positif pour la 16^e année consécutive. Ils font ressortir un total des recettes de CHF 49'747'820.35 pour des dépenses de CHF 49'743'812.71, soit un bénéfice net de CHF 4'007.64 (perte de CHF 24'660.- prévue au budget).

Après déduction des prélèvements sur les fonds de réserve, du gain comptable des estimations fiscales et diverses imputations internes, les recettes réelles se sont élevées à CHF 47'856'272.- alors que les dépenses hors amortissements, imputations internes et attributions aux fonds de réserve se montent à CHF 40'463'828.-.

La marge d'autofinancement est donc de CHF 7'392'444.- (CHF 2'801'600.- au budget), que l'on peut qualifier de moyenne selon les critères communaux en vigueur. Elle est supérieure à celle de l'exercice 2019 (CHF 3'535'668.-) ainsi qu'à la moyenne des 5 dernières années (CHF 5'270'343.-). Relevons que cette marge a été quelque peu "embellie" par des abandons de provisions qui ne se justifiaient plus pour un montant de CHF 386'225.-.

Les recettes réelles sont d'environ 7.1 % supérieures au budget. Relevons les écarts principaux suivants :

- le compte Revenus du patrimoine (+ CHF 333'900.-) comprend deux positions avec de fortes variations: les gains comptables sur immeubles (+ CHF 917'300.-, suite à des ventes de terrains et l'octroi de DDP), et les loyers (- CHF 484'600.-, montant en baisse principalement en raison du Covid 19 et aux abandons de loyers consentis dans ce cadre).
- le compte ETACOM enregistre un solde 2019 du Fonds de péréquation pour un montant non budgétisé de CHF 549'200.-
- le compte Prévoyance sociale cantonale comprend un solde 2019 de la facture sociale non prévu au budget de CHF 233'300.-
- les taxes de raccordement et d'utilisation sont largement supérieures aux prévisions (+ CHF 1'243'700.-), ceci sans tenir compte d'un complément éventuel en fonction du résultat d'une procédure en cours avec un gros contributeur.
- signalons aussi que les rentrées fiscales sont quasiment identiques au budget (+0.8 %), mais on constate une baisse chez les personnes physiques (- CHF 694'400.- sur CHF 14'550'000.-) compensée par une hausse chez les personnes morales (+ CHF 593'500.- sur CHF 2'000'000.-) et sur les gains immobiliers (+ CHF 165'300.- sur CHF 250'000.-).

Les charges réelles, bien maîtrisées, sont inférieures à celles budgétisées (- 3.3%). Une partie de cette baisse provient, comme déjà mentionné plus haut, de la dissolution de provisions pour CHF 386'225.-. Une autre partie provient de la suppression de manifestations et réceptions suite aux contraintes Covid 19.

Au sujet du compte ETACOM, qui nous est relativement favorable, et sachant que le système de la péréquation est en discussion, il faut espérer que si une nouvelle clé de répartition est introduite, elle tiendra toujours compte de la faible valeur contributive de notre point d'impôt et du rôle toujours plus important de ville-centre qu'exerce notre chef-lieu de district.

L'endettement brut au 31.12.2020 s'élève à CHF 75'749'848.- contre CHF 67'254'395.- au 31.12.2019, soit une augmentation de CHF 8'495'453.-, principalement en raison des constructions scolaires. En terme de dette par habitant, cela représente CHF 7'202.- contre CHF 6'583.- fin 2019.

Les cautionnements solidaires à fin décembre 2020 se montent à CHF 5'882'556.-, en diminution de CHF 71'675.- par rapport à fin 2019. Il n'y a pas eu de nouveaux bénéficiaires de cautionnements durant l'exercice sous revue.

Pour rappel, le plafond d'endettement et cautionnement décidé par le Conseil en début de législature 2016 – 2021 se monte à 100 millions



2. Examen détaillé des comptes

La CoFin a procédé à un examen approfondi des diverses positions des comptes de charges et revenus, ainsi que du bilan, en analysant tout particulièrement les écarts entre le budget et les comptes et en demandant leur justification.

Le document remis au Conseil par la Municipalité comporte déjà une série de commentaires en relation avec des comptes particuliers, mais nous souhaitons encore relever les éléments suivants :

Compte 152.3170.10 Mondial de Bruxelles 2019

Ce compte est négatif suite à la dissolution d'une provision effectuée en prévision d'un éventuel déficit lors du bouclage des comptes du Mondial de Bruxelles, ce qui n'a pas été le cas.

Compte 312.3146.00 Entretien des parcelles

A nouveau, les travaux d'entretien de la voie-mère (accès chemin de fer dans la zone industrielle) ont été plus importants que prévu. La Confédération a participé aux frais par un versement comptabilisé dans le compte 312.4232.90.

Compte 312.4242.00 Gains comptables parcelles BCVs

Il s'agit du bénéfice sur la vente des parcelles 3912 et 3971, avant ristourne à la BCVs de la part lui revenant.

Comme le montage financier relatif à cette parcelle est assez complexe, la CoFin souhaite qu'un tableau résumant les diverses ventes, DDP, loyers, ristournes, investissements communaux, etc, soit tenu à jour et présenté chaque année à la commission lors de l'examen des comptes.

Groupe 450 Ordures ménagères et déchetterie

L'organe de révision relève, comme l'an dernier, que les taxes affectées liées au traitement des ordures ménagères et à la déchetterie ne couvrent pas la quotité des charges fixée par la loi. La CoFin a demandé à plusieurs reprises une ventilation analytique des coûts de l'ensemble des déchets car les charges indiquées dans les comptes comprennent aussi celles des déchets non urbains, qui sont à couvrir par l'impôt. Nous attendons toujours cette ventilation pour savoir si nous respectons la loi.

Charges par nature compte 3050 Assurances maladie et accidents

Ce poste ne comprend toujours pas d'assurance perte de gain maladie. La CoFin reste d'avis qu'une assurance serait souhaitable et est dans l'attente des offres que la Municipalité s'est engagée à demander

Tableau "Etat des investissements, des préavis et des amortissements"

On constate en fin de liste un libellé Rue Margencel sans qu'il y ait de numéro de préavis. Il y a eu en 2020 des investissements pour CHF 93'092,70, portant le montant cumulé au 31.12.2020 à CHF 311'557,80. Ce sont des travaux souterrains obligatoires, mais au vu de leur importance un préavis devrait être présenté au Conseil

3. Amortissements complémentaires et attribution aux fonds de réserve

Lorsque les comptes le permettent, la Municipalité procède à des attributions aux fonds de réserve et/ou à des amortissements complémentaires.

Lors de l'exercice 2019, une réserve spéciale pour crises économiques ou sanitaires avait été créée. La Municipalité a prévu de la porter à CHF 1'000'000.- à fin 2020 par l'attribution de CHF 760'501.05. De plus, des amortissements supplémentaires pour un montant de CHF 528'777.65 ont été réalisés. Le détail figure en page 97 du rapport de gestion.

Suite au passage au domaine public de 30'934 m² provenant de la parcelle 2839 (routes sur les terrains ex-BCVs), un amortissement exceptionnel de CHF 2'474'800.- a été réalisé

Les motivations et choix de ces attributions sont identiques à la politique suivie ces dernières années.

4. Associations intercommunales

Conformément à l'art. 39 du Règlement du Conseil communal, la CoFin a pris connaissance des comptes et rapports de gestion des associations intercommunales dont Aigle est partenaire. Nous n'avons pas trouvé de divergences entre ceux-ci et les comptes communaux.

5. Conclusion

La CoFin accepte les comptes de la bourse communale et le rapport de la Municipalité sur sa gestion pour l'exercice 2020 tels que présentés, avec l'attribution aux réserves et les amortissements complémentaires, supplémentaires et exceptionnels proposés.

De plus, la CoFin souhaite vous faire part du résultat de l'audit des comptes annuels effectué par la fiduciaire Intermandat SA, à savoir :

- *la comptabilité communale est tenue avec ordre et précision ; nous n'avons pas de différence à signaler*
- *la justification des postes du Bilan a démontré que celui-ci était régulièrement établi*
- *les tâches d'ordre comptable incombant à votre Municipalité ainsi qu'à votre administration sont exécutées à satisfaction*
- *les dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956 et du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 sont régulièrement appliquées*



Au vu de ce qui précède, la commission des finances vous demande de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

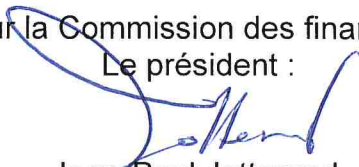
LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Vu le rapport de gestion sur l'exercice 2020
Où le rapport de la Commission des finances
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Pour la Commission des finances
Le président :


Jean-Paul Jotterand

Aigle, le 2 juin 2021